Zen avec mon Assmat
Une assistante maternelle en toute confiance

Une fin de contrat « zen » avec mon assistante maternelle

En 7 étapes simples

Demandez le programme

Dans ce guide vous trouverez les réponses à vos questions sur l'embauche d'une assistante maternelle

1ere étape : sachez comment vous séparer de l'assmat

2ème étape : préparez les informations nécessaires

3ème étape : préparez la procédure de licenciement

4e étape : planifiez les dates de la procédure

5e étape : calculez le solde de tout compte

6e étape : remettez lui les documents de fin de contrat

7e étape : remerciez-la ☺

Encore plus d'infos et de conseils ?

Vous voulez encore plus d'informations et de conseils sur l'embauche d'une assistante maternelle ?

Rendez-vous sur notre site Zen avec mon Assmat

1ere étape : sachez comment vous séparer de l'assmat

Je suis un simple parent employeur, je n'y connais rien. Je ne vais donc pas licencier mon assistante maternelle, il suffit que je lui dise que mon enfant ne vient plus ?

Et non ! En dehors de la période d'essai, si vous ne souhaitez plus que votre assistante maternelle garde vos enfants, vous devez mettre fin en bonne et due forme à son contrat en suivant une procédure de licenciement.

La licencier, OK, mais pour quel motif ?

La loi a pris en compte le fait que les parents employeurs ne sont pas des spécialistes du droit et que licencier son assmat est une démarche logique quand l'enfant grandit : il n'y a pas besoin de justifier légalement ce licenciement, sauf en cas de faute grave. Il suffit d'indiquer « retrait d'enfants » dans la lettre de licenciement.

Il vaut mieux néanmoins avoir un vrai motif de licenciement, en cas de contestation : gardez-le tout de même en tête. Par exemple « suppression de poste » si votre enfant va à la maternelle, ou si vous déménagez.

1ere étape : sachez comment vous séparer de l'assmat

Y-a-t-il des cas où le licenciement de mon assistante maternelle est obligatoire ?

Oui : vous devez obligatoirement licencier votre assistante maternelle si son agrément est suspendu ou retiré, même si vous n'êtes pas d'accord avec cette décision

Mon assmat a démissionné !

Si votre assistante maternelle a démissionné, vous devez calculer et verser le solde de tout compte, et remettre les documents de fin de contrat.

Et si mon assistante maternelle est enceinte ?

C'est le seul cas où le licenciement est très difficile.
Si vous souhaitez licencier votre assistante maternelle avant son congé maternité ou dans les 10 semaines qui le suivent, il n'y a que deux justifications possibles :

- une faute grave de l'assistante maternelle
- un motif **impératif** et **étranger à la grossesse**.

Il est **dans tous les cas absolument illégal** de licencier une assistante maternelle pendant son congé maternité.

2ème étape : préparez les informations nécessaires

Munissez-vous des infos utiles…

Avant de commencer les démarches pour vous séparer de l'assmat, munissez-vous de :

- Son contrat de travail, et les avenants éventuels
- Ses salaires depuis le début du contrat
- Les dates de ses congés (et des vôtres) depuis Juin de l'année précédente ou depuis le 1er jour d'accueil
- Les dates de ses absences (et de celles de votre enfant) depuis l'embauche

… et calculez l'ancienneté de l'assistante maternelle

Vous aurez besoin à plusieurs reprises dans la procédure de l'ancienneté de l'assmat ; calculez-la dès le début, ça vous simplifiera la vie ☺

Si l'assistante maternelle a gardé plusieurs de vos enfants, son ancienneté se calcule depuis l'arrivée du premier enfant gardé jusqu'au départ du dernier enfant accueilli.

3ème étape : préparez la procédure de licenciement

Il y a 5 étapes dans une procédure de licenciement pour retrait d'enfant

1. Je prépare mon licenciement : je rédige la lettre, je fais un planning de la procédure
2. J'envoie la lettre de licenciement par la Poste en recommandé
3. La lettre est présentée chez mon assmat par le facteur : son préavis débute
4. Mon assistante maternelle effectue son préavis (ou je l'en dispense)
5. Je paie son solde de tout compte et lui donne les documents de fin de contrat (attestation Pôle emploi, certificat de travail…)

Les procédures de licenciement pour faute grave, ou retrait ou suspension d'agrément, sont un peu différentes

Vous aimeriez être guidé pas à pas ?

Savoir exactement quoi faire, quand et comment pour se séparer de l'assmat ?
Sans faux pas, sans erreurs, sans conflit ?
Sans passer des heures à chercher les infos sur Internet ou à faire des calculs compliqués ?

Ca tombe bien !
Avec la formule A moi la fin de contrat Zen,
vous n'avez rien d'autre à faire que de suivre les instructions pour avoir tout bon ☺

Cliquez là pour vous laisser guider de A à Z
(ou de A à Zen plutôt ;-))

"Sérénité" c'est le mot parfait pour décrire mon état

J'ai commencé à utiliser vos outils quand j'ai eu à préparer la fin de contrat avec mon assistante maternelle, et je ne regrette absolument pas ! J'ai trouvé les rubriques très bien expliquées et les informations très utiles. Surtout les exemples pour expliquer les différents calculs pour le solde de tout compte, ainsi que les outils du pack « Je me sépare de mon assmat en tout sérénité ». ***"Sérénité" c'est le mot parfait pour décrire mon état après leur utilisation.*** *En résumé, vous faites un travail excellent!* Sira, maman de Lou, 3 ans

4e étape : planifiez les dates de la procédure

Bibou commence l'adaptation en crèche dans une semaine! Je dois mettre fin au contrat au plus vite !

Et oui mais… ça va être difficile ! Car quel que soit le mode de rupture de contrat choisi, certains délais sont incompressibles.

Quels sont ces « délais incompressibles » ?

Dans le cas d'un licenciement simple (retrait d'enfant), il faut compter quelques jours pour la procédure de licenciement (rédaction et envoi de la lettre de licenciement) plus le préavis de l'assistante maternelle :

- **15 jours** si elle a **moins d'un an d'ancienneté;**
- **1 mois sinon.**

La date d'envoi de la lettre de licenciement doit être calculée précisément car, si le préavis peut être un peu raccourci à la demande des parents (mais dans ce cas il devra être rémunéré), il ne peut pas être allongé (sauf accord écrit de la nounou).

Attention: si des congés **payés** sont pris pendant le préavis, ils prolongent sa durée !

5e étape : calculez le solde de tout compte

Le solde de tout compte, ce sont les sommes dues à votre assmat en fin de contrat

Le solde de tout compte de l'assistante maternelle se compose de :

a) l'indemnité de congés payés et supplémentaires (fractionnement, Enfants à charge…)
b) les indemnités de licenciement
c) une régularisation de salaire (en année incomplète)
d) le salaire du dernier mois
e) une indemnité compensatrice de préavis s'il n'a pas été effectué à votre demande

a) Vous devez lui régler des indemnités de congés payés et supplémentaires

Vous lui devez :

- l'indemnité de congés payés et supplémentaires acquis au 1er Juin dernier
- une indemnité de congés payés en cours d'acquisition.

Pour calculer le montant de cette indemnité de congés payés, vous devez :

- prendre en compte le type de contrat de l'assmat : année complète ou incomplète
- comparer deux méthodes : celle dite des « 10% » et celle du maintien de salaire, et retenir la plus favorable à votre assistante maternelle
- déduire les sommes déjà versées au titre des congés payés (congés par anticipation en année complète, montants déjà réglés en Juin ou par 12e en année incomplète)

b) Vous lui devez aussi des indemnités de licenciement…

L'indemnité de licenciement est de 1/80e du total des salaires **bruts** versés à l'assmat depuis l'embauche.
Elle est due si l'assmat a **plus de 9 mois d'ancienneté** (et n'est pas due en cas de faute grave ou de démission).

c) …et une régularisation de salaire si elle est en année incomplète

Si votre enfant est accueilli en **année incomplète**, comparez le nombre d'heures rémunérées et le nombre d'heures travaillées. Si toutes les heures d'accueil n'ont pas été rémunérées, alors vous devez une régularisation à votre assistante maternelle.
ATTENTION : si ce différentiel est en votre défaveur, vous ne pouvez pas vous «rembourser» de ces heures payées en trop sur le solde de tout compte.

En **année complète**, aucune régularisation n'est due.

d) Le salaire du dernier mois peut être calculé selon 2 méthodes

Le dernier mois, vous pouvez payer le réel des heures travaillées ou utiliser la méthode « de la Cour de Cassation » (conseillé)

e) Enfin le préavis doit être indemnisé s'il est non effectué à votre demande

S'il n'est pas effectué à la demande de l'assmat, il n'est pas dû.

Vous avez déjà mal à la tête rien que de penser à tous ces calculs à faire ?

Indemnités de licenciement, de congés payés, salaire du dernier mois, régularisation (rien que le mot fait peur !)… le solde de tout compte est très complexe à calculer

A la clé : migraine assurée, sans parler des risques de conflits avec l'assmat si vous vous trompez

La bonne nouvelle, c'est que nous avons une trousse à outils qui fait tout ça pour vous.
En quelques minutes, sans risque d'erreur. Si si !

Cliquez là pour … tous les calculs sans rien calculer !

J'ai été convaincue et j'envoie tous les parents vers votre site !

Les parents de Killian ont calculé mon solde de tout compte avec les outils Zen avec mon Assmat il y a deux ans. J'ai été convaincue : les calculs étaient justes (j'avais trouvé les mêmes montants de mon côté !), les modèles de documents très bien faits. Depuis j'ai pris l'habitude d'envoyer tous « mes » parents vers votre site quand arrive l'heure de la séparation !

Nanou, assistante maternelle, Dijon

6e étape : remettez lui les documents de fin de contrat

Je vois mon assmat pour la dernière fois demain ! Que dois-je lui donner ?

Lors du dernier jour de préavis de l'assistante maternelle, vous devez lui remettre **obligatoirement** les documents de fin de contrat :

- un **certificat de travail** qui mentionne entre autres la date d'embauche et de fin de contrat, et la portabilité de la prévoyance
- une **attestation Pôle emploi** qui lui permettra de percevoir des indemnités chômage
- un **reçu pour solde de tout compte** qui détaille les sommes perçues à ce titre

Une attestation Pôle emploi ? Je trouve ça où ?

Vous devez vous procurer cette attestation sur le site internet de Pôle emploi.
Créez un « Espace employeur » (pour particulier employeur) puis connectez-vous à cet espace : vous y trouverez des attestations pré remplies avec vos coordonnées. Complétez-en une, imprimez-la et remettez-la à votre assistante maternelle

Et le solde de tout compte, je le déclare à Pajemploi ? Et aux impôts ?

Oui. Tous les montants du solde de tout compte doivent être déclarés à Pajemploi et peuvent bénéficier du crédit d'impôts « Garde d'enfants de moins de 6 ans » **sauf** les indemnités de licenciement

7e étape : remerciez-la ☺

Offrez lui une prime ou un cadeau

Si vous souhaitez remercier votre assmat via une « prime de rupture » vous pouvez le faire ! Vous pouvez aussi bien sûr lui offrir un cadeau

Aidez-la à trouver un nouveau bout de chou à accueillir

Ce serait une belle façon de la remercier : l'aider à trouver un nouvel enfant à garder.

Pour cela vous pouvez par exemple :

- Parler d'elle autour de vous
- L'aider à passer des annonces sur Internet ou dans le quartier
- Lui écrire une lettre de référence qui l'aidera à trouver de nouveaux parents-employeurs
- etc.

Vous vous séparez de votre assistante maternelle ?

Oubliez calculs, tensions et paperasse !

Vous allez licencier la nounou : **délais à respecter, solde de tout compte à calculer, documents à rédiger… quel casse-tête !**

Même votre assmat n'a pas toutes les réponses. Et vous n'avez pas le temps ni l'envie de vous plonger dans la réglementation complexe.

Or si vous faites des erreurs, vous risquez de **vous fâcher avec elle**

A vous le soulagement !

Vous voudriez …

… **être guidés pas à pas** dans la procédure de licenciement

… avoir des outils qui **calculent tout à votre place** ?

Notre offre A moi la fin de contrat Zen **est ce qu'il vous faut :** des explications pédagogiques, des documents faciles à compléter, des outils « magiques » ;-) (simulateur de solde de tout compte, lettres de licenciement, documents de fin de contrat, calculateur des dates de la procédure)…

Cliquez là pour la découvrir

Tout m'a été utile !

Tout m'a été utile, les explications pour chaque étape, le calendrier, les aides aux calculs de solde de tout compte et modèles de lettres de licenciement et de documents de fin de contrat.

Nicolas, papa de Nathan

Au final, tout le monde était content !

J'étais tout à fait démunie et inquiète de ne pas y arriver et vraiment grâce aux outils, tout a été tellement plus simple. J'ai effectué les démarches en temps et en heure, j'ai compris les calculs, pu établir les documents correspondants et au final tout le monde était content.

Lila, maman de Maëlys, Lyon

Sereinement et dans la bonne humeur !

Je vous remercie de l'aide apportée, nous avons pu grâce à vous finir le contrat sereinement et dans la bonne humeur.

Corinne, assistante maternelle, Argenteuil.

Encore plus d'infos et de conseils ?

Vous voulez encore plus d'informations et de conseils sur l'embauche d'une assistante maternelle ?

Rendez-vous sur notre site Zen avec mon Assmat

Aider les parents à être sereins

Le site Zen avec mon Assmat a été fondé il y a 13 ans par 2 parents confrontés à la complexité de l'emploi d'une assistante maternelle.

Auparavant dirigeants bénévoles d'une association pour aider les parents employeurs, devant la demande grandissante, ils décident de lancer Zen avec mon Assmat pour faire profiter tous les parents de leur solide expérience et connaissances.

Nous sommes une équipe à taille humaine. Consciente des enjeux et du besoin de réactivité dans de nombreuses situations, nous œuvrons pour la sérénité des parents et des assmat au quotidien.

Plus de 10 000 parents nous ont déjà fait confiance. **Rejoignez-notre famille Zen !**